

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

**N° RA09-0022**

Valable 5 ans à compter du

- Matériau présenté par** : XELLA SYSTEMES CONSTRUCTION SECHE  
30 rue de l'Industrie  
92500 RUEIL MALMAISON  
FRANCE
- Marque commerciale** : PLAQUES FERMACELL
- Description sommaire** : Plaques planes et rigides à base de gypse renforcé par des fibres de cellulose.  
Epaisseurs présentées : 10 et 18 mm.  
Masse volumique nominale : 1200 kg/m<sup>3</sup>.  
Coloris : gris clair.
- Nature de l'essai** : Essai par rayonnement  
Détermination de la chaleur de combustion (PCS)

**Classement** : **M0 valable pour une gamme d'épaisseurs de 10 à 18 mm**

**Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5)** : Non limitée a priori.  
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA09-0022 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 30 janvier 2009

Le Technicien  
Responsable de l'essai



Franck GOGUEL

Le Chef du laboratoire  
Réaction au Feu



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.